

Délibération du Conseil municipal

Du 22 août 2025

Envoyé en préfecture le 26/08/2025

Reçu en préfecture le 26/08/2025

Publié le



ID : 077-217702570-20250822-46_2025-DE

Date de convocation : 14/08/2025	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux août, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.
En exercice : 27	Présents : M. Maxence GILLE - M. Daniel SEVILLANO - Mme Catherine BEGUIN - M. Sébastien COSTARD - M. Pierre COURTIER - M. Nicolas LAVALLEE - Mme Christelle REMERE - M. Jacques TOUPRY - M. Georges BACCON - M. Fabrice DELARGILLIERE – Mme Sylvie FOUGERAY - M. Jean-Michel LEMSEN - Mme Auziria MENDES - Mme Clarisse NOEL - Mme Jeanine TURLURE. Pouvoirs : M. Romain SEVILLANO à M. Daniel SEVILLANO - Mme Nathalie COUILLARD à Mme Jeanine TURLURE- M. Laurent COURTIAT à M. Pierre COURTIER Absents excusés : Mme Karine ROUSSET — M. Jean-Paul BORIE– Mme Brigitte DA SILVA - M. Cyril DEBOOSERE - Mme Ndeye DIA BRANDONE - M. Olivier GANDAR – Mme Mélanie GENTILS – Mme Rafea LAOUADI - Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU.
Présents : 15	
Votants : 18	
	M. Sébastien COSTARD a été élu secrétaire de séance.
N° de délibération :	46-2025
Objet :	Prolongation du délai de remise des offres dans le cadre de la mise en vente des quatre lots à bâtir sis 2-8 route du Plessis-Placy

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1 relatifs aux compétences du Conseil municipal en matière de cession de biens appartenant au domaine privé de la commune ;

Vu la délibération n°34-2025 en date du 16 juin 2025 prononçant la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée AB 147, sise route du Plessis-Placy, et définissant les conditions de mise en vente des quatre lots à bâtir issus de sa division ;
Vu l'avis des Domaines en date du 7 mai 2025 ;

Considérant que, pour favoriser la concurrence et permettre à un plus grand nombre de candidats de déposer leur dossier de candidature, il convient de prolonger le délai initialement prévu pour la remise des offres ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

Décide de prolonger le délai de remise des offres d'acquisition des quatre lots à bâtir sis 2-8 route du Plessis-Placy, initialement fixé, au 31 octobre 2025 à 12h00 ;

Précise que les autres conditions fixées par la délibération n°34-2025 du 16 juin 2025 demeurent inchangées, notamment les prix de mise en vente et les modalités de candidature prévues au cahier des charges annexé à ladite délibération ;

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à la publicité et à la bonne exécution de la présente décision, notamment par affichage en mairie, publication sur le site internet de la Ville, dans les journaux d'annonces légales, ainsi que par tout autre canal de communication municipal ;

Dit que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité de la Préfecture et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 22 août 2025.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Le Maire,

Maxence GILLE



Le secrétaire de
séance,
Sébastien COSTARD

